

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 janvier 2017 à 18 heures 30

Convocation du 05 janvier 2017.

Sous la Présidence de Pierre POLARD, maire.

Etaient présents : M. et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Valérie BORY, Jean-Michel CABROL, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations données : Corinne GALINDO à Florence RAYNIER, Caroline HULLO à Sylvie GISBERT.

Absente excusée : Séverine AZOUGARH.

En préambule à l'ouverture du Conseil Municipal, le Maire donne la parole à Guy Hortala, ancien Président du Foyer Rural, qui remercie la municipalité pour le soutien qu'elle lui a apporté lors de la mise en liquidation judiciaire de l'association.

La parole est ensuite donnée à Jonathan Hugot, champion de France 2014 et 2016 en moto vitesse, catégories « roadster cup » et « promosport 1000 ». Jonathan Hugot, qui réside sur Capestang, présente son activité et sa recherche de sponsors pour lui permettre de boucler le budget de la saison 2017. Actuellement aidé par la marque Yamaha, il ne vit pas de son activité, et recherche l'aide de financeurs potentiels, dont les logos s'afficheraient sur sa moto ou sa combinaison. Après quelques échanges avec l'assistance, le Maire lui indique l'éventualité d'un partenariat avec la commune sera soumise au vote du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

19h : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Anne Marie Ducla.

Le compte rendu du 25 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Avis de la commune sur le projet éolien porté par la société SAMÉOLE
2. Intégration du lotissement « Saint Pierre » dans le domaine public communal
3. Désignation des membres du jury de concours de la Gendarmerie
4. Ouverture de dépenses nouvelles d'investissement
5. Adoption des nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie
6. Création de postes pour les avancements de grade – tableau des effectifs
7. Convention avec le département de l'Hérault pour une aide à la gestion du réseau d'assainissement
8. Aire de lavage – acquisition de terrains auprès de la distillerie
9. Annulation de la convention de mise à disposition du directeur de la médiathèque à Sud Hérault
10. Choix du projet retenu dans le cadre du budget participatif 2016
11. Motion « Préfecture nouvelle génération »
12. Motion « collectivité hors TAFTA »
13. Compte rendu des décisions du Maire
14. Questions diverses

1 – Avis de la commune sur le projet éolien porté par la société SAMÉOLE

Le Maire rappelle les objectifs de ce projet, porté par la société SAMÉOLE, sur des terrains situés sur les communes de Quarante, Créissan, Puisserguier et Capestang.

L'objectif à ce stade, pour la commune, est de donner son avis sur le lancement, par la société, de la procédure et des études qui permettront d'aboutir à la création du parc éolien.

Érik Granier demande si la société devra déposer une autorisation d'urbanisme. Le Maire répond par l'affirmative, en précisant que tout projet de parc éolien est soumis au dépôt d'un permis de construire, qui sera délivré non pas par le Maire, mais par le Préfet.

Sylvie Gisbert demande si l'avis que formulera ce soir la commune l'engagera de manière irréversible. Le Maire indique qu'il ne s'agit que d'un avis sans engagement. Au cours de la procédure, le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour se prononcer en faveur ou contre le projet.

Le Maire rappelle qu'en terme de fiscalité induite, un accord avec la communauté de communes permettrait à la commune de récupérer environ 50% de la fiscalité générée par le projet, qui pourrait permettre de baisser le taux de la taxe d'habitation.

Il propose de passer au vote, à bulletin secret. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité (Pour : 13 ; Contre : 8 ; Abstention : 1).

2 – Intégration du lotissement « Saint Pierre » dans le domaine public communal

Les voiries, réseaux et espaces verts de ce lotissement, dont le promoteur a fait faillite, n'ont jamais été intégrés dans le domaine public communal, alors même que la commune en assure l'entretien depuis de nombreuses années.

Le Maire propose de lancer la procédure qui aboutira à son intégration dans le domaine public, et qui nécessitera une enquête publique.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve le lancement de la procédure à l'unanimité.

3 – Désignation des membres du jury de concours de la Gendarmerie

Le projet de création d'une gendarmerie prévoit la réalisation d'un concours d'architecte, qui permettra de déterminer le projet architectural à retenir. Dans ce cadre, un jury de concours doit être désigné qui comprendra des membres élus par le Conseil Municipal, et des membres désignés par le Maire.

Il est proposé, s'agissant des membres à élire, de désigner, au sein du jury de concours, les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, à savoir :

Pierre POLARD, Président du jury

Membres titulaires :

Jean Michel CABROL

Jérôme GARCIA

Jacques MAURAND

Membres suppléants :

Christian ALFARO

David ALARY

Alain RIVAYRAND

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation des membres ci-dessus au sein du jury de concours.

4 – Ouverture de dépenses nouvelles d'investissement

L'ouverture, par anticipation, de crédits en section d'investissement, doit permettre le paiement de deux factures relatives à des dépenses engagées sur l'exercice 2016, non payées au 31 décembre 2016, et non intégrées dans l'état des restes à réaliser.

Les crédits à inscrire, sur le c/2031, s'élèvent à 3 600 € TTC, et seront repris au budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ouverture de crédits à hauteur de 3 600 € TTC en section d'investissement du budget primitif 2017.

5 – Adoption des nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie

La commune bénéficie d'aides de la CAF pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Périscolaires : 11 715,15 € pour 2015 et 27 503,64 € pour 2016. Toutefois ? en contrepartie, la CAF demande à la commune de revoir ses tarifs et de mettre en place un tarif social modulable selon les revenus des familles ou le quotient familial.

Le maire propose les tarifs suivants :

	PROPOSITIONS	TARIFS ACTUELS
GARDERIE- ALP MATIN OU SOIR		
1er enfant	1,00	1,60
2ème enfant	1,00	1,20
3ème enfant et suivant	gratuit	gratuit
RESTAURANT SCOLAIRE - ALP Midi repas 2,85€ compris dans le tarif		
FAMILLES IMPOSABLES		toutes familles
1er enfant	3,80	3,90
2ème enfant	3,40	3,50
3ème enfant et suivant	2,90	3,00
FAMILLES NON IMPOSABLES		
1er enfant	3,50	
2ème enfant	3,20	
3ème enfant et suivant	2,85	
ALP DU MATIN ET DU SOIR DROIT INSCRIPTION ANNUEL/FAMILLE	10	15

Il précise que la baisse des recettes de la commune est estimée à 6 500 euros mais sera compensée par l'aide de la CAF. Ce sera toutefois un réel avantage pour les familles. Un nouveau mode de fonctionnement est également mis en place à la rentrée des vacances d'hiver : nouveau logiciel permettant le paiement en ligne.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs du restaurant scolaire et de la garderie

6 – Création de postes pour les avancements de grade – tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Ainsi, il est nécessaire de créer 11 emplois pour permettre l'avancement de grade des fonctionnaires déjà en place.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La modification du tableau de l'effectif et la création des emplois suivant :
 - 5 postes d'adjoint technique de première classe – temps complet
 - 1 poste adjoint technique principal de 2° classe – temps complet
 - 1 poste adjoint technique principal de 2° classe- temps incomplet 33/35
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1e classe- temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2° classe- temps complet
 - 1 poste agent de maîtrise principal – temps complet
 - 1 poste d'ATSEM Principal de 2e classe – temps complet

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la modification du tableau de l'effectif et la création d'emplois ainsi proposés.

7 – Convention avec le département de l'Hérault pour une aide à la gestion du réseau d'assainissement

Le département de l'Hérault est, de par la loi, tenu de mettre à disposition des maîtres d'ouvrages éligibles, une assistance technique dans les domaines de l'assainissement collectif, non collectif, de la protection de la ressource en eau et de la protection des milieux aquatiques.

La commune de Capestang est éligible à une assistance dans le domaine de l'assainissement collectif, moyennant le versement d'une participation annuelle de 2 691.20 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention avec le département de l'Hérault et autorise le Maire à la signer.

8 – Aire de lavage – acquisition de terrains auprès de la distillerie

Le projet de création d'une aire de lavage nécessite l'acquisition de terrains appartenant à la distillerie, qui serviront de bassins d'évaporation. Un accord de principe a été conclu avec la distillerie, moyennant un prix d'acquisition de 5 000 €.

Il convient d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition des terrains qui sera établi par Me Marc.

Michel Gary demande comment a été arrêté le prix. Le Maire indique qu'une évaluation établie par le service des domaines avait fixé le prix à 2 500 €, montant que la distillerie a souhaité porter à 5 000 €.

Érik Granier s'interroge sur l'étanchéité des bassins. Le Maire précise que l'évaluation de l'étanchéité des bassins est en cours, mais que le budget prévisionnel de l'opération a été établi en intégrant l'éventualité d'une reprise totale de l'étanchéité.

Jean Claude Vivancos demande si le dossier de demande de subvention a été déposé. Le Maire lui répond par l'affirmative.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition.

9 - Annulation de la convention de mise à disposition du directeur de la médiathèque à Sud Hérault

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 064-2016 du 15 juin 2016 proposant que Monsieur Hugues RAMPLOU soit mis à disposition de la Communauté de Communes Sud Hérault pour l'étude de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire à raison de quatre heures hebdomadaires pour une durée de 1 an et l'autorisant à signer la convention mise à disposition.

Suite au refus de Monsieur RAMPLOU de signer cette convention, il est nécessaire d'annuler la délibération du 15 juin 2016 et acter ainsi l'abandon de la procédure.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'annulation de la délibération 064-2016 et de la convention de mise à disposition.

10 - Choix du projet retenu dans le cadre du budget participatif 2016

L'appel à projet lancé en 2016 dans le cadre du budget participatif, nous a permis de recevoir deux projets, dont un seul relève des compétences dévolues à la commune, à savoir la réouverture des trois baies du narthex de la collégiale, soutenu par l'association des amis de la collégiale.

Il est proposé de retenir ce projet et de lui affecter l'enveloppe correspondant au budget participatif, soit la somme de 50 000 €.

Érick Granier demande où en est la pose des lustres. Jacques Maurand lui répond qu'ils seront posés, dans leur totalité, après Pâques.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

11 - Motion « Préfecture nouvelle génération »

Le Maire propose au conseil au conseil le vote d'une motion dite « Préfecture nouvelle Génération » et donne lecture de la motion.

« Les services de la Préfecture ont présenté le dispositif "Préfecture Nouvelle Génération" lors d'une réunion, le 3 novembre 2016, aux 25 communes déjà en charge du traitement des demandes de Passeports.

Ce dispositif prévoit principalement l'enregistrement des dossiers de demande de Cartes Nationales d'Identité (CNI), pour l'ensemble du Département de l'Hérault, par les 25 communes déjà dotées d'un Dispositif de Recueil (DR) pour le traitement des dossiers de Passeport. L'autre mesure est la dématérialisation totale des dossiers de Cartes Grises et de Permis de Conduire à horizon 2017.

L'ensemble de ces dossiers seront ensuite traités par 18 plates-formes (CERT) réparties sur l'ensemble du territoire.

S'agissant des CNI, cela signifie que les usagers pourront se rendre indifféremment dans l'une des 25 communes pour faire enregistrer leur demande, à l'exclusion de toute autre. Il en résulte pour les citoyens des 318 autres communes du Département la perte d'un service de proximité. Et pour ces communes le dessaisissement d'un service auprès des usagers.

Cela revient à dire que les 25 communes choisies assumeront seules la charge de ces formalités. Alors que la charge administrative liée au traitement des passeports était déjà lourde, elle sera au moins doublée par le traitement des CNI.

Certaines de ces 25 communes (notamment les plus importantes) sont déjà presque à saturation avec les seuls Passeports et ce ne sont pas les quelques DR supplémentaires qui résoudront le problème. Il sera donc nécessaire pour les usagers d'aller effectuer leurs démarches dans des communes plus éloignées. Peut-on envisager qu'un montpelliérain aille effectuer des démarches à Saint-Chinian ou Capestang, à environ une heure de route ? Est-ce compatible avec un service public de proximité ?

D'autant plus que le surcroît de demandes nécessitera de mobiliser des agents municipaux plus longuement. Une commune telle que Saint-Chinian, Saint-Pons-de-Thomières ou Capestang peut-elle envisager de mobiliser un agent à temps plein alors que la compensation financière de l'Etat ne serait que de 8550 € ? Au moment même où les finances locales sont de plus en plus contraintes...

Cette mutualisation à marche forcée, sans réflexion sur la péréquation entre Communes, ne peut conduire qu'à une dégradation du service et à un mécontentement des usagers, dont les agents municipaux subiront les conséquences.

Enfin, s'agissant de la dématérialisation des Cartes Grises et Permis de Conduire, qu'en sera-t-il des publics qui ne maîtrisent pas les nouvelles technologies ou n'en disposent tout simplement pas (personnes âgées, précaires...) ? En dernier recours, ils se rendront dans leur Mairie pour obtenir de l'aide...

La dématérialisation systématique peut conduire à un délitement des liens sociaux déjà fragilisés. Ce qui est technologiquement possible n'est pas toujours humainement souhaitable.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal demande à ce que l'Etat revoie ce dispositif en prenant en considération les possibilités des Communes et la nécessité pour nos concitoyens d'un service public de proximité, accessible et humain. »

Florence Raynier fait remarquer que cela peut être intéressant pour un étudiant de faire sa CNI sur le lieu de ses études.

Pierre Polard : certes, mais ce ne sera pas la majorité des cas, et il faut se replacer dans l'optique de notre commune qui va devoir assumer des charges supplémentaires sans compensation. De nombreuses personnes vont venir à Capestang, comme c'est déjà le cas pour les passeports, habitants de tous les villages alentours (Nissan, Lespigan, Montady...). C'est une charge pour notre commune et une perte du service de proximité pour les usagers.

Eric Granier remarque que c'est encore une fois une décision unilatérale de l'Etat.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve cette motion.

Adopté à la majorité : 19 pour, 4 abstentions (Michel GARY, Florence RAYNIER, Corinne GALINDO, Véronique GALINIER).

12 - Motion « collectivité hors TAFTA »

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer contre les négociations en cours entre l'Union Européenne et les États-Unis, réalisées dans le cadre du traité économique transatlantique (TAFTA), qui remet en cause des pans entiers de la souveraineté des états et des collectivités territoriales (création de tribunaux d'arbitrage privé, suppression des barrières tarifaires et non tarifaires en matière commerciale, remise en cause des services publics ...)

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette motion.

13 - Compte rendu des décisions du Maire

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Régie Lo Castel - Désignation des régisseurs – (68/2016)
- Attribution du marché pour l'élargissement de la route de Maureilhan – 10 142.90 € HT – (69/2016)
- Attribution du marché d'AMO pour la mission de programmation pour la réalisation d'une gendarmerie – 23 850 € HT – (70/2016)
- Attribution du marché pour l'étude d'accessibilité au groupe scolaire - 3 800 € HT – (71/2016)
- Attribution du marché pour la desserte en eaux usées de l'aire de lavage – 1 800 € HT – (72/2016)
- Attribution des marchés pour la régie municipale des pompes funèbres - selon BPU – (73/2016)
- Avenant N°4 bail DSD sous occupation CARSAT et CDG 34 – (74/2017)
- Budget eau et assainissement - DM n°4 - (75/2016)
- Attribution du marché pour la pose de deux abribus – 9 430 € HT - (76/2016)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la révision du SDEP - 19 750 € HT – (77/2016)
- Bail appartement 20 bis rue Henri Caille- Mr AZOUGARH Mimoun - (78/2016)
- Attribution du marché pour une convention d'assistance juridique – 25 000 € HT – (79/2016)
- Budget général - DM n°9 – (80/2016)
- Attribution du marché pour l'isolation de la toiture de la mairie - 5 053.36 € HT – (001/2017)
- Attribution du marché pour les produits et matériels d'entretien – mini : 2 000 € HT / maxi : 15 000 € HT – (002/2017)
- Attribution du marché pour les fournitures de bureau – mini : 1 000 € HT / maxi : 13 000 € HT – (003/2017)
- Attribution du marché pour les vêtements de travail – mini : 500 € T / maxi : 12 500 € HT – (004/2017)
- Attribution du marché travaux rue Paul Bert – 140 682.25 € HT – (005/2017)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'urgence sur la collégiale – 3 048.60 € HT – (006/2017)
- Attribution du marché pour mission complémentaire sur la collégiale - 6 000 € HT – (007/2017)

14 - Questions diverses

- Centre Municipal de Santé : le contrat de Jean Pierre Cano a été résilié avant la fin de sa période d'essai. Une remplaçante a été trouvée, qui a pris ses fonctions le 9 janvier dernier, pour une durée d'un mois, renouvelable.
- Trésorerie de Capetang : suite à la réorganisation, depuis le 01.01.2017, des services de la trésorerie, le recouvrement de l'impôt des particuliers a été transféré sur Béziers, supprimant ainsi un lien de proximité avec la population.
- Terrains de l'ancienne déchetterie : 2 ha de terrains vont être récupérés par la commune auprès de la communauté de communes Sud Hérault.
- Communauté de communes Sud Hérault :
 - Mutualisation : d'autres groupements de commande (photocopieurs, téléphonie ...) viendront, à la suite de celui initié pour les fournitures d'entretien, de bureau, et les vêtements de travail.

- Maison de Services Au Public (MSAP) : les travaux de réhabilitation vont débiter sur les locaux situés place Ferrer.
 - PLUI : le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours d'élaboration. Une fois finalisé, le responsable du service urbanisme de Sud Hérault viendra le présenter aux élus.
 - Opération « cœur de village » : cette politique, initiée par la communauté, poursuit un objectif d'aide financière à la rénovation thermique des bâtiments anciens, situés dans un périmètre qui sera déterminé commune par commune.
- Érik Granier propose de mettre en place un éclairage extérieur à détecteur sur la salle des douches. Le Maire lui indique qu'il sera tenu compte de sa proposition.
 - Érik Granier demande à ce qu'un thermostat soit installé à la maison du peuple afin de permettre de réguler la température du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20h35.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17.01.2017

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Anne Marie DUCLA

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Jean-Michel CABROL

Pierre CUESTAS

Gilles DUCLOS

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS